

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2262

présenté par
Mme Dubost, rapporteure thématique

ARTICLE 66

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« sa mise en œuvre »,

les mots :

« la mise en œuvre de celle-ci ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.